

PRIME « ANAH - PB » - « ECO - PRIME ».

Bénéficiaire	Propriétaire ou usufruitier bailleur.
Ressources	Pas de plafond de ressources.
Bâtiment	Logements loués à titre de résidence principale sous conventionnement social ou très social ou en sortie d'insalubrité ou de péril.
Nature des travaux	Travaux d'économie d'énergie permettant un gain d'énergie. Un DPE (diagnostic de performances énergétiques) doit être réalisé avant et après travaux et doit démontrer : <ul style="list-style-type: none">- une progression d'au moins 2 classes en étiquettes énergie- un classement minimum en catégorie D
Montant de la prime	2 000 €.
Où s'adresser :	ANAH Délégation départementale du Puy-de-Dôme 7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand Cedex Tél : 04.73..43.19.32 Fax : 04.73.43.19.63

Mise à jour : janvier 2010